

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 15 mai 2018, à 13 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens, Alexandra Labbé et Paula Rodrigues, messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard, Jean Roy et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Michel Larose directeur général, madame Annie Nepton directrice générale adjointe et directrice du Service des finances et Me Sandra Ruel, greffière.

**Une période de questions a été tenue conformément à la Loi.**

**1. Acceptation de l'avis de convocation**

**2018-05-200**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

**2. Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Chambly pour l'année 2017**

La directrice générale adjointe et directrice du Service des finances, madame Annie Nepton, dépose à la présente assemblée le rapport financier consolidé de la Ville de Chambly pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

**3. Affectations / libérations des surplus**

**2018-05-201**

Considérant le surplus financier de 5 646 431 \$ pour l'exercice 2017;

Considérant la volonté du conseil d'affecter les sommes suivantes au surplus réservé :

- 1 860 000 \$ en remboursement supplémentaire sur la dette à l'ensemble
- 300 000 \$ provenant des bénéfices accumulés au 31 décembre 2017 en lien avec les stationnements payants afin de les dédier aux activités du P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles), résolutions 2017-05-197 et 2017-06-218
- 80 000 \$ lié à la tarification de l'eau conformément au règlement sur les tarifs 2017-1372

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'appropriation du surplus libre de 2 240 000 \$. La trésorière est autorisée à effectuer toutes les écritures comptables relatives aux affectations ci-dessus mentionnées.

Poste budgétaire : 55-991-00-000 / 55-992-01-000 / 55-992-03-000  
Certificat de la trésorière : 2018-091

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Paula Rodrigues  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Jean Roy  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

#### 4. Remise de 1 million aux contribuables de la Ville de Chambly

2018-05-202

Considérant les excellents résultats financiers 2017, se chiffrant à plus de 5 millions;

Considérant la volonté du conseil de redonner aux contribuables de Chambly un montant basé sur la valeur de leur immeuble;

Considérant que la remise représente 0.0288/100\$ d'évaluation;

Considérant que cette remise sera effectuée par chèques aux contribuables actifs à notre rôle d'évaluation en date des présentes, à l'exception de la partie des valeurs agricoles des immeubles admissibles à une subvention;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal décrète une remise de 1000 000 \$ aux contribuables tel que spécifié dans les présentes.

Postes budgétaires : 02-191-00-983

Certificat de la trésorière : 2018-092

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Paula Rodrigues  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Jean Roy  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

#### 5. Remboursement supplémentaire de 1 860 000 \$ sur la dette à long terme

2018-05-203

Considérant qu'une somme de 1 860 000 \$ est réservée à même les résultats de l'année 2017 pour un remboursement supplémentaire sur la dette à long terme;

Considérant l'échéance de dettes à l'ensemble suivant pour 2018 :

- 2011-1207 : 76 431 \$
- 2005-1000 : 1 222 057 \$
- 2005-1005 : 53 156 \$
- 2006-1020 : 274 685 \$
- 2006-1022 : 80 000 \$
- 2007-1077 : 160 300 \$

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal affecte la totalité de la somme de 1 860 000 \$ au financement ou refinancement de règlements d'emprunt pour des dettes à l'ensemble pour l'exercice financier 2018.

Postes budgétaires : 03-511-00-000

Certificat de la trésorière : 2018-093

Adoptée

**6. Dépôt du procès-verbal de correction de l'annexe A du règlement d'emprunt 2018-1380, afin de corriger la date de l'estimé de Stantec**

La greffière, Me Sandra Ruel, dépose à la présente assemblée le procès-verbal de correction de l'annexe A du règlement d'emprunt 2018-1380.

**7. Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2018-05-155, afin d'ajouter les surveillants d'installations (écoles, arénes, patinoires) dans la case fonction de l'échelle salariale du personnel à la programmation**

La greffière, Me Sandra Ruel, dépose à la présente assemblée le procès-verbal de correction de la résolution 2018-05-155.

**8. Octroi du contrat de fourniture, installation et mise en marche sur le site d'un système complet de fauteuils et tribune télescopique, au plus bas soumissionnaire conforme, Atmosphère, au montant de 591 363,39 \$ taxes incluses**

**2018-05-204**

Considérant que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres public numéro ST2018-07 pour le contrat de fourniture, installation et mise en marche sur le site d'un système complet de fauteuils et tribune télescopique, le 8 mai 2018, une (1) soumission a été reçue avec les résultats suivants :

- Atmosphère 591 363,39 \$ taxes incluses conforme

Considérant que le montant soumis rencontre les estimés pour ces équipements;

Considérant que les équipements de garde-corps, au montant de 18 000 \$ plus taxes sont facultatifs;

Considérant qu'un comité de sélection a fait l'analyse de la soumission en totalité, et qu'il recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Atmosphère, au montant de 591 363,39 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à l'appel d'offres pour la fourniture, l'installation et la mise en marche sur le site d'un système complet de fauteuils et tribune télescopique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Atmosphère, au coût de 591 363,39 \$ taxes incluses.

Postes budgétaires : 22-722-00-722  
Certificat de la trésorière : 2018-094

Adoptée

**9. Octroi du contrat de fourniture et installation des rayonnages de la bibliothèque, au plus bas soumissionnaire conforme soit à Classement Luc Beaudoin inc., au montant de 217 691,03 \$ taxes incluses**

**2018-05-205**

Considérant que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres public numéro ST2018-08 pour le contrat de fourniture et installation des rayonnages de la bibliothèque, le 30 avril 2018, une (1) soumission a été reçue avec les résultats suivants :

- Classement Luc Beaudoin inc. 217 691,03 \$ taxes incluses conforme

Considérant que le montant soumis rencontre les estimés pour ces équipements;

Considérant qu'un comité de sélection a fait l'analyse de la soumission en totalité, et qu'il recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Classement Luc Beaudoin inc, au montant de 217 691,03 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation des rayonnages de la bibliothèque, au plus bas soumissionnaire conforme, Classement Luc Beaudoin inc., au coût de 217 691,03 \$ taxes incluses.

Postes budgétaires : 22-722-00-722  
Certificat de la trésorière : 2018-095

Adoptée

**10. Cession des rues François-Valade, Napoléon-Bisson, Michel-Nicol, René-L'Heureux et une partie de la rue Louis-Philippe-Hébert, ainsi que les placettes des rues Napoléon-Bisson et René-L'Heureux du secteur 7C**

**2018-05-206**

Considérant que suite à l'installation des infrastructures de la phase 1, les entreprises 9159-4879 QUEBEC INC et DEVELOPPEMENT DE TERRAINS SHATHONY INC. doivent céder à la Ville les rues François-Valade, Napoléon-Bisson, Michel-Nicol, René-L'Heureux et une partie de la rue Louis-Philippe-Hébert ainsi que les placettes des rues Napoléon-Bisson et René-L'Heureux du secteur 7C;

Considérant que les entreprises et la Ville de Chambly ont signé une entente relative aux travaux municipaux;

Considérant qu'à l'article 11 de cette entente, les entreprises s'engagent à céder à la Ville, à titre gratuit, les immeubles formant l'assiette des rues, des parcs et des passages piétonniers;

Considérant la recommandation du Service technique à l'effet que les infrastructures et la fondation des rues à être cédées sont conformes aux normes municipales;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la cession gratuite, par les entreprises 9159-4879 QUEBEC INC et DEVELOPPEMENT DE TERRAINS SHATHONY INC., des lots 5 979 465 et 5 992 280 étant la rue François-Valade, des lots 6 103 218, 6 103 254, 6 103 266, 6 103 386 et 6 129 387 étant la rue Napoléon-Bisson, du lot 6 103 243 étant la rue Michel-Nicol, des lots 5 894 930 et 6 103 070 étant la rue René-L'Heureux, du lot 6 040 544 étant une partie de la rue Louis-Philippe-Hébert, du lot 6 129 386 étant la placette située sur la rue Napoléon-Bisson, du lot 6 103 071 étant la placette située sur la rue René-L'Heureux ainsi qu'une partie du lot 6 040 543 pour un passage piétonnier.

Tous les honoraires professionnels et les frais pour procéder à cette transaction sont à la charge du cédant.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

#### **11. Levée de la séance**

**2018-05-207**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 15 mai 2018, à 13 h 16, soit levée.

Adoptée

---

Me Denis Lavoie, maire

---

Me Sandra Ruel, greffière